



FORMULAIRE ASSURANCES

Contrat n° 35801237 - Cotisations saison 2025/2026



NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES SECRÉTAIRES DES CLUBS

Les contrats « Responsabilité Civile », « Individuelle Accident », « Assistance » et les « Garanties complémentaires » sont souscrits par la Fédération Française de Football, pour le compte de ses licenciés appartenant à la catégorie « Joueurs fédéraux » et « joueuses fédérales » auprès des assureurs TOKIO MARINE et TOKIO MARINE ASSISTANCE.

Ces contrats sont mis en place par la F.F.F afin de respecter les dispositions légales posées par les articles L321-1 et suivants du Code du Sport et le règlement fédéral de la Fédération Française de Football.

Pour rappel, la licence prévoit les garanties exigées ci-dessous par le règlement fédéral en conformité avec le Code du Sport :

Garanties	Montants des garanties
Responsabilité Civile :	Jusqu'à 8 000 000 €
Versement d'un capital décès accident :	50 000 €
Invalidité permanente totale accidentelle :	50 000 € (réductible selon barème)
Perte de licence à la suite d'un accident :	50 000 €
Incapacité temporaire accidentelle :	40 € par jour Après une franchise de 90 jours, (Cette indemnité cesse le 365ème jour)
Coma :	30€ par jour, après une franchise de 10 jours, (Cette indemnité cesse le 365ème jour d'incapacité)
Aménagement du domicile/véhicule :	5 000 €

Ces garanties peuvent être complétés par les clubs e/ou par les joueurs via la souscription d'une garantie complémentaire afin d'augmenter les garanties déjà souscrites par la Fédération Française de Football :

Ces garanties peuvent être souscrites directement sur le site de Marsh : <https://connexion.marsh.com/client/optionsiafff>

Pour toute question, vous pouvez contacter Marsh à l'adresse mail suivante : assurances.fff@marsh.com

Garanties complémentaires optionnelles (options non cumulables entre elles) :

Option	Garantie Décès	Garantie Invalidité	Garantie Perte de revenus	Montant de la Prime optionnelle complémentaire par joueur et par saison
Option A	8 000,00 €	8 000,00 €	8,00 € Personnes sans activité (Chômeurs, retraités, apprentis)	64,00 €
Option B	16 000,00 €	16 000,00 €	16,00 € Personnes avec activité exclusivement	117,00 €
Option C	25 000,00 €	25 000,00 €	25,00 € Personnes avec activité exclusivement	143,00 €

A remplir, dater, et signer par le joueur :

Je soussigné(e) (nom, prénom)

reconnais avoir pris connaissance, dans le document joint :

- Des garanties Responsabilité Civile et Individuelle Accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- De la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- De la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher l'une des deux cases) :

☐ Je décide **de souscrire** aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de MARSH,

☐ Je décide **de ne pas souscrire** aux garanties complémentaires qui me sont proposées

Date :

Signature du joueur :